

Circulaire d'information

INFCIRC/1180

22 février 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 15 février 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-21482

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

À compter du 1^{er} février 2024, l'administration d'occupation russe a définitivement interdit l'accès au périmètre de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia au personnel d'exploitation de la centrale, qui, malgré des pressions constantes, n'a pas signé de contrats avec Rosatom et a continué de s'acquitter de ses tâches pour assurer le fonctionnement de la centrale.

Ces mesures des occupants russes non seulement procèdent d'une méconnaissance manifeste de l'un des sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité, mais elles contreviennent également aux principes fondamentaux de la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires, tels qu'ils sont définis dans le document de l'AIEA intitulé « Sûreté des centrales nucléaires : Mise en service et exploitation ».

En particulier, la réduction par trois du nombre d'employés de la centrale a déjà affecté la capacité d'effectuer des travaux de maintenance et de réparation à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, ce qui a entraîné de nombreux problèmes techniques.

Les qualifications du personnel russe non autorisé et le nombre total du personnel d'exploitation de l'installation nucléaire ukrainienne occupée ne répondent pas aux exigences d'une exploitation sûre et fiable des centrales nucléaires dans toutes les conditions de fonctionnement et conditions accidentelles.

La violation des principes fondamentaux de la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires ainsi que la tentative des occupants de remplacer le personnel d'exploitation ukrainien par des spécialistes russes qui n'ont pas la formation et l'habilitation appropriées menacent directement la sûreté d'exploitation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et peuvent être à l'origine d'erreurs humaines et, par conséquent, provoquer un incident ou un accident nucléaire.

Dans ce contexte, la partie ukrainienne souligne que toutes les activités susceptibles d'influer sur la sûreté et la sécurité nucléaires doivent être exécutées par des personnes compétentes possédant les qualifications appropriées, et que le personnel d'exploitation directement responsable de l'utilisation du matériel doit être formé et habilité.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 15 février 2024

Secrétariat
de l'AIEA